

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Sommaire:

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte financier unique 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2024. Il est en concordance avec l'ordonnateur et le comptable.

Le Compte financier unique a été approuvé le 03 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2024 a été réalisée avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de salles, médiathèque ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à **4 753 910,18 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente 50 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein sont de 35 agents titulaires.

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à **3 865 090,01 €**.

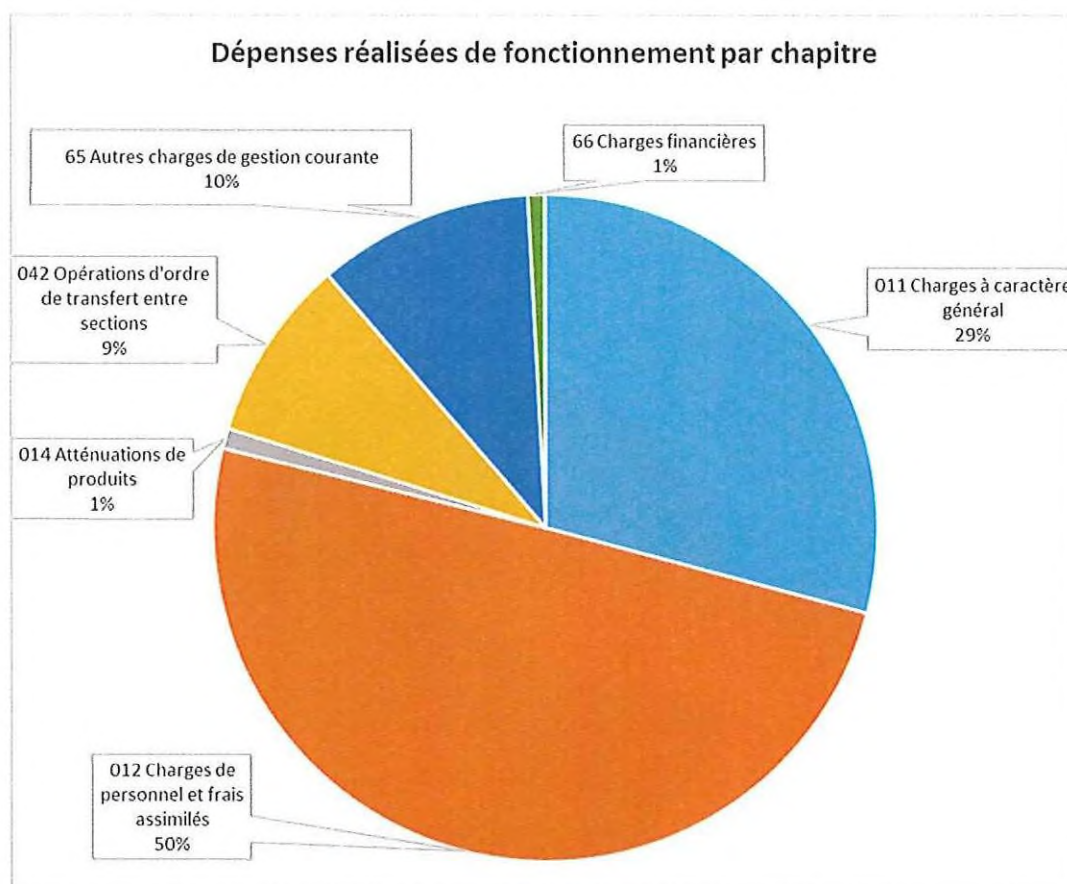
Ainsi, l'exercice 2024 fait ressortir un résultat positif constaté de **888 820,17 €**.

Ce résultat positif de la section de fonctionnement permet un autofinancement important pour financer les dépenses d'investissement, évitant le recours à l'emprunt.

b) Dépenses de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 ET 2024

CHAPITRES	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Variation	
011 Charges à caractère général	1 098 500,00	1 125 561,69	27 061,69	2%
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 735 093,19	1 921 240,74	186 147,55	11%
014 Atténuations de produits	27 717,00	37 854,00	10 137,00	37%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	378 170,65	342 906,16	-35 264,49	-9%
65 Autres charges de gestion courante	377 798,46	405 577,04	27 778,58	7%
66 Charges financières	34 527,98	31 814,14	-2 713,84	-8%
67 Charges exceptionnelles	198,80	3,70	-195,10	-98%
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	24,00	132,54	108,54	0%
Dépenses de fonctionnement	3 652 030,08	3 865 090,01	213 059,93	6%



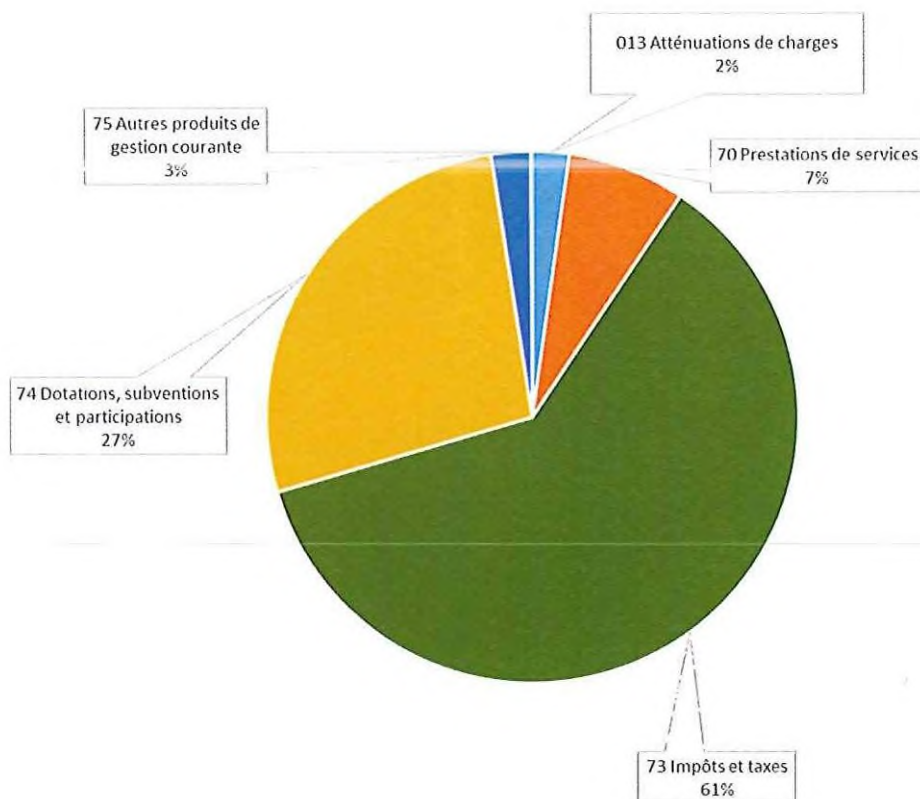
c) Recettes de la section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de salles, médiathèque ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 ET 2024

CHAPITRES	Réalisé	Réalisé	Variation	
	en 2023	en 2024		
013 Atténuations de charges	53 185,40	109 506,74	56 321,34	106%
70 Prestations de services	265 850,21	338 878,12	73 027,91	27%
73 Impôts et taxes	2 884 426,44	2 903 052,99	18 626,55	1%
74 Dotations, subventions et participations	1 222 376,91	1 287 403,26	65 026,35	5%
75 Autres produits de gestion courante	108 649,85	113 516,87	4 867,02	4%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 386,40	945,83	-28 440,57	-97%
76 Produits financiers	2,96	4,64	1,68	57%
77 Produits exceptionnels	58 740,00	601,73	-58 138,27	-99%
78 Reprises sur dépréciation des actifs circulants	387,43		-387,43	
Recettes de fonctionnement	4 623 005,60	4 753 910,18	131 292,01	3%

Recettes réalisées de fonctionnement par chapitre



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (produits perçus en 2024 : 1 974 177,00 €)
- Les dotations versées par l'Etat (montant perçu en 2024 : 1 287 403,26 €)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (montant perçu en 2024 : 338 878,12 €)

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- . Taxe foncière sur le bâti : 31,73 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 50,44 %
- . Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19.26 %

Taux de contributions directes

	bases 2024	évolution /n-1	tx 2024	évolution/n-1	produits 2024	évolution /n-1
TFB	5 151 000,00 €	6,50%	31,73%	100,00%	1 634 412,30 €	6,50%
TF NB	361 300,00 €	3,73%	50,44%	100,00%	182 239,72 €	3,73%
TH	240 600,00 €	-16,21%	19,26%	100,00%	46 339,56 €	-16,21%
Totaux	5 752 900,00 €	5,13%			1 862 991,58 €	5,51%

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	Réalisé
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	937 173,15 €
Remboursement d'emprunt	137 029,83 €
Ecritures d'ordre budgétaire	945,83 €
Travaux de bâtiments	552 869,20 €
Travaux d'aménagement de bâtiments communaux (Toiture vieux métiers, porte aluminium maison du lavoir, installation brises soleil vitres école élémentaire, ...)	150 632,76 €
Construction halle place du marché	362 899,52 €
Rénovation énergétique salle de la Bergerie	15 376,30 €
Aménagement nouvel ateliers communaux	1 469,70 €
Travaux d'aménagement bâtiments sportifs (espace convivial boulodrome, vestiaires ...)	22 490,92 €
Travaux de voirie	640 278,58 €
Aménagement voirie communale	165 853,58 €
Aménagement rues et trottoirs	59 089,93 €
Aménagement place du marché	315 900,84 €
Aménagement entrée cimetièrre	11 666,16 €
Signalétique de voirie	23 832,00 €
Travaux éclairage public	63 936,07 €
Travaux paysagés	33 161,88 €
Plantations d'arbres et d'arbustes	2 026,37 €
Clôture terrain des Islettes + lavoir	15 552,12 €
Jeux portique nid d'oiseaux + table pique nique au plan d'eau	15 583,39 €
Autres dépenses d'équipement	126 759,16 €
Acquisition de terrains	2 511,98 €
Mobilier pour aménagement urbain (corbeilles, tables de pique nique, ...)	
Achat de matériels et équipements (matériel technique, mobilier, équipement sportif, école ...)	30 257,31 €
Matériel informatique	15 128,83 €
Mise en place vidéo protection	69 627,16 €
Equipement police intercommunale	7 568,77 €
Mobilier restaurant scolaire	1 665,11 €
Total général	2 428 217,63 €

Nomenclature	Réalisé total
Récalls	2 308 653,47
Investissement	2 308 653,47
Art - 10222 FCTVA	280 414,70
Art - 10226 Taxe d'aménagement	64 656,27
Art - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 488 240,84
Art - 1321 Etat et établissements nationaux	70 000,00
Art - 1323 Départements	41 104,00
Art - 1345 Produits des amendes de radars automatiques	21 171,00
Art - 192(ordre) Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	600,00
Art - 2315 Installations, matériel et outillage techniques	160,50
Art - 28041511(ordre) Biens mobiliers, matériel et études	2 888,45
Art - 2804181(ordre) Biens mobiliers, matériel et études	48 336,40
Art - 2805(ordre) Licences, logiciels, droits similaires	6 434,39
Art - 28121(ordre) Plantations d'arbres et d'arbustes	5 552,30
Art - 28128(ordre) Autres agencements et aménagements de terrains	29 038,79
Art - 281351(ordre) Bâtiments publics	18 585,64
Art - 28151(ordre) Réseaux de voirie	861,76
Art - 28152(ordre) Installations de voirie	5 113,70
Art - 281531(ordre) Réseaux d'adduction d'eau	2 044,08
Art - 281568(ordre) Autre matériel et outillage d'incendie et de defen	575,81
Art - 2815731(ordre) Matériel roulant	73 523,87
Art - 2815738(ordre) Autre matériel et outillage de voirie	15 935,11
Art - 28158(ordre) Autres installations, matériel et outillage techni	20 124,09
Art - 281828(ordre) Autres matériels de transport	29 890,17
Art - 281838(ordre) Autre matériel informatique	14 704,75
Art - 281841(ordre) Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 422,76
Art - 281848(ordre) Autres matériels de bureau et mobiliers	30 787,62
Art - 28188(ordre) Autres	34 486,47

L'exécution de l'exercice 2024 laisse apparaître en section d'investissement un résultat de clôture négatif de 119 564,16 €.

Fait à St Père en Retz, le 05 mars 2025

Le Maire,

M. AUDELIN Jean-Pierre

